

Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 7 avril 2022
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 1^{er} avril 2022
Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - Mmes DILLET S. - ROUXEL M. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - Mme ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : M. RELET J-M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. HERCBERG F. a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2022.40 - Aménagement d'une plaine des sports, construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs : validation de l'Avant-Projet Sommaire

Il est rappelé au conseil municipal que la commune de Soullans a validé le projet d'aménagement d'une plaine des sports, la construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs.

Pour ce faire, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société Sport Initiatives.

Suite au concours de maîtrise d'œuvre, les études ont été confiées au groupement représenté par le Cabinet BPA.

Il est rappelé au conseil municipal que le futur équipement regroupera :

1. une salle omnisports adaptée pour la pratique de l'ensemble des sports collectifs. Cette salle devra permettre d'accueillir du public avec une jauge de 250 personnes assises.
2. une salle artistique pour la pratique de la danse mais qui pourra être affectée à d'autres pratiques sportives.
3. une salle de deux courts de tennis.
4. deux courts de tennis extérieurs.
5. des vestiaires / douches.
6. des sanitaires pour les sportifs et pour le public.

7. une infirmerie.
8. une salle de réunion et un bureau
9. un hall d'accueil et des circulations permettant de relier harmonieusement tous ces espaces.
10. des locaux techniques pour le fonctionnement de l'ouvrage mais également pour l'entretien et la maintenance des lieux.
11. une salle de convivialité.

Au stade de l'avant-projet sommaire le coût prévisionnel de l'opération, hors aléas, est de 5 328 200 euros H.T. (valeur octobre 2021) et se décompose comme suit :

- Coût des travaux : 4 617 200 euros H.T.
- Prestations intellectuelles (AMO, Maître d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS, études géotechniques, levé topographique, dossier loi sur l'eau : 700 000 euros H.T.
- Frais divers (marchés publics...) : 11 000 euros H.T.

Le bâtiment sera construit sur les parcelles cadastrées BC 107 et BC 16 d'une superficie totale de 17 309 m².

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) de l'opération.
- **D'APPROUVER** le coût prévisionnel des travaux au stade A.P.S., soit 5 328 000 euros H.T.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer la phase A.P.D.

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

